



NOUVELLE OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

DES AIDES POUR FINANCER VOS TRAVAUX *



AVEC NOTRE OPÉRATEUR :

CITÉMÉTRIE

PERMANENCES ET DÉMARCHES GRATUITES



CHAQUE MARDI MATIN SUR RENDEZ-VOUS
EN CONTACTANT : 03.65.89.04.46
OU OPAH.VERMANDOIS@CITEMETRIE.FR

À la Communauté de Communes
RD1044 - Hameau de Riqueval - 02420 BELLICOURT



EXEMPLES DE TRAVAUX SUBVENTIONNÉS :

RÉHABILITER
UN LOGEMENT DÉGRADÉ

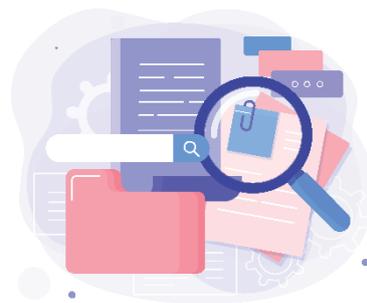
AMÉLIORER
LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

ADAPTER UN LOGEMENT AU HANDICAP
OU LA PERTE D'AUTONOMIE



* sous conditions financières et techniques





LISTES DES PIÈCES À FOURNIR À CITEMETRIE POUR L'ÉTUDE ET LA CONSTITUTION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Pour les propriétaires occupants (sous conditions de ressources, plafonds ANAH à respecter, habitation de + de 15 ans)

- **Copie avis d'imposition sur les revenus** (dernier avis disponible de toutes les personnes composant le foyer fiscal)
- **Copie dernier avis de taxe foncière disponible ou attestation notariée si nouvelle acquisition**
- **Inscription en ligne** : <https://monprojet.anah.gouv.fr>
ou Cerfa mandat (Fourni par Citémétrie) pour personne ne disposant pas d' accès à Internet
- **Devis conformes non signés et non acceptés établis par professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)**

Pour les propriétaires bailleurs (sous conditions des ressources des locataires et conventionnement loyer)

- **Copie dernier Aais de taxe foncière disponible ou attestation notariée**, (Pour SCI, KBIS < 3mois et statuts)
- Pour les logements loués : **copie Bail, diagnostic de performance énergétique (DPE) et avis d'imposition (N-1 et N-2) des locataires**
- Formulaires Cerfa ANAH (Fournis par Citémétrie) et croquis, plans existants et projets
- **Devis conformes non signés et non acceptés établis par professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE)**

Mentions obligatoires sur devis

- **Numéro et qualification RGE valide par type de travaux d'économie d'énergie.**
- Nom et adresse du demandeur (ajout adresse chantier si différente)
- Le numéro de Siret
- Les mention « fourniture et pose »
- Les prix unitaires, la quantité ou superficie en m², la localisation précise (pièce, étages,), le type de surface (sols, murs, plafond etc.)
- Information sur les modalités et conditions de paiement dont mention de demande d'acompte à l'acceptation du devis et/ou pour le démarrage des travaux.

Mentions obligatoires sur devis pour les Travaux d'économie d'énergie

- Chauffage et production d'eau chaude sanitaire (chaudières (condensation gaz, biomasse), pompe à chaleur, poêle/insert bois ou granulés, solaire), préciser marque, modèle et rendement (Efficacité Énergétique Saisonnière (ETAS), Coefficient de Performance (COP))
- Ventilation, VMC simple ou double flux, préciser marque, modèle, type (auto, Hygro A ou B)
- **Isolation des parois opaques et vitrées**
Préciser l'épaisseur de l'isolant, le type, la marque et la résistance thermique R
Prévoir et préciser type d'entrées d'air neuf sur fenêtres (salon, séjour, bureau, chambres) si VMC simple flux

Le taux de TVA applicable est de 5,5% pour ces travaux d'économie d'énergie. Le taux de TVA applicable de 10% est applicable aux autres travaux de rénovation (maçonnerie, charpente, toiture, électricité, plomberie, sanitaires,).

Annuaire pour trouver des professionnels RGE de proximité : <https://www.faire.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>

RECRUTEMENT ANIMATEURS

Stagiaires ou diplômés BAFA

Accueil de loisirs Juillet-Août

Saison 2022

BEAUREVOIR, ETREILLERS, HOLNON-FRANCILLY,
HARGICOURT-NAUROY, VERMAND, PONTRU

Premier contact par mail

AVANT LE 4 MARS 2022

animation@cc-vermandois.com



Communauté de Communes
du Pays du Vermandois

